



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 janvier 2010 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice sauf :

Excusés : Serge LACROIX (pouvoir à André PLAISANTIN)
Fatima BENTALEB (pouvoir à Christian MILLET)
Marie-Thérèse FEUILLET-GLORIEUX (pouvoir à Eric DAUMARD)

Secrétaire de Séance : Laurence MAGNON

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite livrer quelques informations sur la réunion tenue en Préfecture du Jura mardi 19 janvier 2010, au sujet du plan de financement du projet de rénovation du Musée du Jouet. L'ensemble des partenaires de ce projet (Etat, Comité de Massif, Conseil Général du Jura, Conseil Régional de Franche Comté, DRAC etc.) ont confirmé leur participation au projet de rénovation, ce qui représente un montant global de subvention de 5,5 millions €. Ce projet, structurant pour le territoire de Jura Sud, et plus globalement pour la région Franche Comté, est donc soutenu par l'ensemble des partenaires financiers.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire souhaite également signaler que l'activité municipale a été dense en 2009, comme habituellement, puisque 72 réunions se sont tenues en totalité (Conseils Municipaux, réunions Adjointes, Exécutif, commissions municipales).

1. Examen et vote des comptes administratifs 2009 :

En préambule, Monsieur le Maire tient à souligner l'importance de l'examen des comptes administratifs, dans la mesure où il permet d'avoir une idée précise de la situation financière de la collectivité. En outre, il est rappelé que le budget supplémentaire voté le 12 novembre 2009 a permis de réaliser les ajustements nécessaires pour chaque ligne budgétaire, en particulier dans la section d'investissement.

Les 4 budgets de la commune, à savoir, le budget Général, le budget Assainissement, le budget Eau Potable et le budget Musée du Jouet représentent environ 6 millions €, le budget général totalisant environ 5 M€. Monsieur le Maire précise que ces comptes administratifs ont été établis après avoir réalisé un toilettage des « restes à réaliser »,

autrement dit, des reports de crédit. Ceci permet de conserver uniquement les crédits nécessaires, selon la nature des dossiers.

Le tableau récapitulatif des 4 budgets communaux affiche un résultat comptable positif de **273 414,18 €** avec les reports.

Le budget général, dans sa section « Fonctionnement » affiche un **excédent de 1 105 930,87 €**, ce qui représente un autofinancement de 40 % (l'autofinancement est le ratio entre cet excédent et le montant des recettes de fonctionnement).

Le montant de la dette annuelle pour l'année 2009 (capital et intérêts) est de 426 618 €, à rapprocher des Recettes de Fonctionnement (2 840 593 €), soit un ratio d'endettement de 15%.

Il est également intéressant de calculer la capacité de désendettement de la commune en nombre d'années. Si l'on rapproche le montant du Capital Restant Dû des emprunts contractés, de notre autofinancement, on constate qu'il faudrait 2,7 années pour rembourser complètement la dette communale. Cela signifie que le désendettement de la commune se poursuit et que la situation financière de la collectivité est tout à fait saine.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente un tableau récapitulant l'ensemble des écritures d'ordre, apparaissant en format italique dans les comptes administratifs et s'équilibrant en dépenses et en recettes. Il s'agit des écritures passées dans le cadre des sorties d'inventaire (cession de terrain), des dotations aux amortissements, des opérations menées avec le SIDEC, de la TVA collectée et reversée par la SDEI, des stocks pour le Musée du Jouet etc.

Après ces quelques commentaires sur les résultats globaux 2009, Monsieur le Maire propose d'examiner ligne à ligne les 4 comptes administratifs 2009.

Les données principales sont les suivantes :

🔗 **BUDGET GENERAL**

Le compte administratif du Budget Général fait apparaître :

→ **Fonctionnement** :

- Dépenses : 1 734 662,89 €
- Recettes : 2 840 593,76 €
- Soit un excédent de : 1 105 930,87 €

→ **Investissement** :

- Dépenses : 1 683 405,12 €
- Recettes : 1 086 687,68 €
- Soit un déficit de : - 596 717,44 €

M. le Maire souligne que le résultat après intégration des restes à réaliser est globalement positif : **+ 291 788,43 €**

🔗 **BUDGET MUSEE**

Le compte administratif du Musée fait apparaître :

- Un déficit d'exploitation de clôture de : - 51 025,88 €
- Un excédent d'investissement de clôture de : + 21 238,88 €

↳ BUDGET EAU

Le compte administratif du budget Eau fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de clôture de : + 44 362,57 €
- Un déficit d'investissement de clôture de : - 54 235,80 €

M. le Maire souligne que le résultat après intégration des restes à réaliser est globalement négatif : - **9 873,23 €**

↳ BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de clôture de : + 230 672,03 €
- Un excédent d'investissement de clôture de : + 2 113,95 €

M. le Maire souligne que le résultat après intégration des restes à réaliser est globalement positif : + **21 285,98 €**

Après cette présentation complète et les commentaires appropriés, M. le Maire demande s'il y a des questions particulières sur ces Comptes Administratifs. Ensuite, M. le Maire laisse la présidence du conseil municipal à Christian Millet, puis quitte la salle pour permettre à l'assemblée municipale de se prononcer.

Christian Millet remercie le Président pour la présentation exhaustive et détaillée de ces comptes administratifs, en précisant qu'il s'agit de la 25^{ème} présentation des comptes administratifs de la commune par Monsieur le Maire, Dr. Jean Burdeyron.

Le conseil municipal approuve les 4 Comptes Administratifs à l'unanimité.

2. Questions foncières et financières :

Cession de terrain – Route du Hangar

Monsieur le Maire propose de céder à Monsieur Patrick Javourez et Madame Corinne Belle, domiciliés 16, rue de Tyr, 39260 Moirans-en-Montagne, la parcelle Section AX n°450, d'une contenance de 1 004 m², au prix de 25 €/ m².

Cession de terrain à Monsieur Sébastien Robin et Madame Emilie Ganeval

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa séance du 19 février 2009, de céder la parcelle Section AX n°445, d'une superficie de 462 m² à Monsieur Yannick VILLET, demeurant 11, rue Epiphane – 39260 Moirans-en-Montagne, pour la somme de 2 772 €.

Monsieur Yannick Villet ayant cédé sa propriété bâtie (maison à ossature bois – Côteaux d'Epiphane), jouxtant cette parcelle à Monsieur Sébastien Robin et Madame Emilie Ganeval, il est proposé de céder le fonds de parcelle Section AX n°445, d'une superficie de 462 m², à Monsieur Sébastien Robin et Madame Emilie Ganeval, demeurant 5, rue du Château, 39170 Saint-Lupicin, pour la somme de 2 772 €.

Acquisition de terrain à Monsieur Daniel Robin

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles section AP n°43-48-49 et 115, d'une contenance globale de 34 038 m², classée en zone UY et A du Plan Local d'Urbanisme, à Monsieur Daniel ROBIN, demeurant 43, rue Roussin, 39260 Moirans-en-Montagne, pour la somme de 7 500 €. Il est rappelé que ces terrains pourront ensuite être loués par bail emphytéotique au Moto Club, qui porte actuellement un projet de création d'un terrain de cross dans ce secteur.

Lotissement Champ Planet - Rétro cession des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle que les espaces communs du lotissement privé Champ Planet ont été aménagés par la SCI VIRGEOFF, lors de la viabilisation du lotissement Champ Planet. Aujourd'hui, ces espaces communs appartiennent au Comité Syndical du lotissement Champ Planet (association des co-lotis), qui propose de les céder pour l'euro symbolique à la commune de Moirans-en-Montagne. Il est rappelé que les espaces communs du lotissement privé Les Côteaux d'Epiphane ont également été rétrocédés à la commune de Moirans dans les mêmes conditions.

SIDEC : financement définitif de l'opération Effacement Basse Tension Montée du Crêt

Monsieur le Maire rappelle que le financement prévisionnel de cette opération était estimé à 166 430.00 Euros TTC. La commune de Moirans a versé au SIDEC, un premier acompte, correspondant à 80% de la participation initiale de la commune, soit 24 800.00 Euros. Les travaux étant terminés, le montant définitif des dépenses de cette opération s'élève à **156 505.77** Euros TTC. Il appartient aujourd'hui à la commune de verser le solde d'un montant de **5 400.67 €** Monsieur le Maire rappelle que les opérations d'effacement Basse Tension sont subventionnées à hauteur de 80% par le SIDEC et ERDF.

Musée du Jouet – Convention de mise à disposition des biens à la Communauté de Communes Jura Sud.

Dans le cadre du transfert de la compétence Musée du Jouet à la Communauté de Communes Jura Sud, une convention de mise à disposition des biens acquis par la commune par le passé et listés dans l'état de l'actif établi par la Trésorerie, doit être établie avec la Communauté de Communes Jura Sud. Il est proposé de signer cette convention de mise à disposition des biens.

Indemnité de stage – Gaëtan Querolle :

M. Gaëtan QUEROLLE a effectué un stage au sein des Services Techniques de la Mairie de Moirans-en-Montagne du 23 mars au 03 avril 2009, du 08 juin au 03 juillet 2009 et du 12 octobre au 23 octobre 2009. Considérant que M. Gaëtan QUEROLLE a donné entière satisfaction, il est proposé de verser à M. Gaëtan QUEROLLE une indemnité de stage d'un montant de 560 €.

Haïti – Aide de la commune

Suite au séisme intervenu en Haïti le 13 janvier 2010 et les conséquences en termes de pertes humaines et de besoins pour le secours des victimes qui en découlent, il est proposé de participer au fonds de concours organisé par le Ministère des Affaires Etrangères et européennes, 37, quai d'Orsay, 75700 PARIS 07SP pour les

collectivités territoriales, en versant la somme de 1 500 €, pour venir en aide aux victimes de ce séisme.

Projet de maison médicale :

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de maison médicale à Moirans est actuellement porté par la Communauté de Communes Jura Sud. Après avoir analysé toutes les possibilités foncières pour l'implantation de cette maison médicale, et les contraintes d'un tel projet, il est proposé de consacrer l'ancien tènement du magasin Coccinelle à ce projet. Un tel emplacement semble en effet répondre parfaitement aux besoins d'une maison médicale, tels qu'ils ont été identifiés par l'Association Jura Sud Santé.

L'ensemble de ces questions foncières et financières sont approuvées à l'unanimité.

3. Avancement des travaux des commissions municipales :

3. 1. Travaux & Environnement :

Ressource en eau potable :

André Plaisantin informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue avec le cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage IRH le 13 janvier dernier. Le calendrier de la procédure de renouvellement de la délégation de service public est étroitement lié à la problématique du raccordement sur le réseau de Vouglans. Une rencontre s'est tenue le 20 janvier 2010 avec M. le Président du Syndicat de Vouglans. Les échanges ont principalement porté sur le prix d'achat d'eau au syndicat de Vouglans et les conditions de mise en œuvre de ce raccordement (mise en place d'une conduite de 5 km).

Réseau de chaleur :

André Plaisantin rappelle que la tarification pour la saison hivernale 2009-2010 pouvait être revue à la baisse par Dalkia, dans la mesure où le calendrier des travaux de démantèlement de la chaudière bois permettait une utilisation de celle-ci pendant la saison hivernale 2009-2010. Dans un courrier en date du 18 décembre 2009, Dalkia signale que ce tarif sera de 42,163 €/MW, contre 44,097 €/MW annoncés précédemment.

Concernant les démarches entreprises par Dalkia auprès des nouveaux abonnés sur le réseau de chaleur, il est précisé que la copropriété Les Cytises a accepté de se raccorder au réseau.

Par ailleurs, Dalkia a confirmé la possibilité de raccorder la future maison médicale, sous réserve du choix de son implantation (ancien terrain Coccinelle).

Opération Eaux Jura :

André Plaisantin a participé à une réunion de présentation de l'opération Eaux Jura, portée par le Parc naturel régional du Haut Jura. Cette opération, qui fait suite à l'opération « Défi Bienne » permet aux collectivités locales de réaliser les diagnostics de rejets par les industriels dans les réseaux d'eaux usées et aux entreprises concernées de bénéficier de conseils techniques par le chargé de mission du PNRHJ, ainsi que d'aides financières de l'Agence de l'Eau (9^{ème}

programme), du Conseil Général du Jura et du Conseil Régional de Franche Comté. L'objectif de cette opération est bien de contribuer à la dépollution des cours d'eau (Bienne, Ain etc.).

1. 2. Cadre de Vie :

Appel à projets Entrées de ville :

Laurence Magnon informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'appel à projets engagé en fin d'année pour les entrées de ville, plusieurs candidatures ont été réceptionnées. Il est proposé de retenir 5 candidats, qui devront, dans un 2^{ème} temps, établir un projet pour les 3 entrées de ville.

Site Internet :

Laurence Magnon rappelle qu'un contrat de prestation avait été signé en novembre 2008 avec la société Notre Info Digital pour une durée de 3 ans. Dans un courrier en date du 28 décembre 2009, cette société informe la commune que le contrat est rendu caduque à compter du 1^{er} février 2010, en raison de difficultés financières. Depuis, plusieurs propositions peu cohérentes ont été transmises par Notre Info Digital. Considérant que cette société n'a pas tenu son engagement initial de 3 ans et le manque de lisibilité des propositions diverses et variées, une étude des propositions d'autres prestataires a été engagée. Laurence Magnon propose de retenir l'offre de Logipro, comprenant la reprise du site actuel (1 200 € TTC) et un forfait de 422 € TTC par an (hébergement, maintenance et nom de domaine).

Composition de la 4^{ème} commission :

Laurence Magnon propose de nommer Chantal Piton, membre de la 4^{ème} Commission, en remplacement de Jean Rossi.

L'ensemble de ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Commerces :

Laurence Magnon signale la réouverture du restaurant situé Rue Roussin, ainsi que le changement de gérance du restaurant rue Anatole France.

Enfin, Laurence Magnon tient à remercier André Cesco, pour son implication dans les actions de décoration de Noël de la Cité du Jouet.

1. 3. Education – Culture – Vie Associative et Sportive :

Cinéma :

En l'absence de Serge Lacroix, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le cinéma François Truffaut a enregistré 7 810 entrées en 2009, ce qui constitue un résultat très encourageant pour la salle de cinéma de Moirans, d'autant plus qu'il est nettement supérieur aux prévisions (6 000 entrées). La programmation de Noël au Pays du Jouet a reçu un écho positif de la part du public (Pierre et le Loup, Kéridy etc.).

Ecoles :

A priori, les écoles publiques élémentaires de Moirans ne seront pas concernées par les fermetures annoncées dans le Département du Jura. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le mouvement de grève de ce jour n'a pas été suivi par les enseignants de Moirans.

Moto Club :

Serge Lacroix a participé à l'Assemblée Générale du Moto Club samedi 16 janvier, au cours de laquelle le projet de terrain de cross a été présenté.

1. 4. Affaires sociales – Services à la population**Démographie 2009**

Christian Millet présente les données démographiques pour l'année 2009 à Moirans :

- 26 naissances
- 34 décès
- 7 mariages

Le service d'état civil a réalisé 168 passeports biométriques (contre 114 en 2008) et 205 cartes nationales d'identité.

Recensement de la population 2010 :

Christian Millet informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population se fera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. Quatre agents recenseurs ont été recrutés pour rendre visite aux foyers moirantins, à savoir :

- Kamile KAPTAN
- Sevgi KAPTAN
- Nadine MORIN
- Bernardette AUGER

Logement

Christian Millet précise qu'une réunion est prévue le 9 février prochain avec l'Office Public d'Habitat du Jura, afin de faire le point sur la politique logement à Moirans.

4. Questions diverses et communications :

Jean Rossi souhaite attirer l'attention de l'ensemble des personnes résidant à Moirans, sur la qualité du tri. Outre le tri des ordures ménagères que chaque foyer doit effectuer, il s'agit également des containers à verre et à papier, mis à la disposition du public à divers endroits de la commune. Il s'avère que la qualité du tri est désastreuse dans ces containers. La collecte et le traitement des déchets dans des conditions optimales et donc moins onéreuses, nécessitent une certaine vigilance et attention de la part des citoyens.

M. le Maire fait part de quelques communications :

- ☛ Remerciements pour le colis de Noël :
 - Madame Yvette DUVOY

- Madame Marguerite PETIT
- Monsieur et Madame Armand ALESINA
- Monsieur et Madame Louis DELEULE
- Madame Antoinette PEUGET
- Madame Marie DELATOUR
- Madame Adrienne GAUTHIER
- Madame Hélène ALESINA.

☛ Un courrier de Madame la Directrice de l'école maternelle, les enseignantes, les ATSEM et les élèves, présentant leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2010 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

☛ Un courrier de remerciement de la part de l'Association Départementale de pupilles de l'Enseignement Public du Jura, pour le versement de la subvention 2009.

La séance est levée à 20 h 45

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Conseillers Municipaux